

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

**Sous la présidence de :** Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

**Date de la convocation au Conseil Municipal :** 13 février 2018

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CHANUT, CHARPENTIER, GARCIA, LAMBOTTE, RICHARD, SCHNEIDER, GUILLIN, DECLERCQ, DUBAS  
Mmes GLESS, TREIBER, LANUEL, AGOSTINI, PREVOT, VERON, LECLERE, DIONNET, MAISTRE, PANIS, VIVIER

**PROCURATIONS :** Mme MEON à M. SCHNEIDER  
Mme DASSENOY à Mme GLESS  
M. PELÉ à M. CHANUT  
Mme DELALANDE à Mme AGOSTINI  
M. EGLOFFE à M. CHARPENTIER  
Mme KRIER à Mme MAISTRE  
M. GRANJON à M. DUBAS

**Secrétaire de séance :** A l'unanimité, Madame PANIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

<b>PROCES-VERBAL DE SEANCE</b>
--------------------------------

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2018 : pas d'observation.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : pas d'observation.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Débat d'Orientation Budgétaire 2018**

Présentation par M. CHANUT

Mme PANIS interroge, page 21 du DOB sur le recours à la politique de mutualisation de services avec la Métropole, entre certaines communes ?

M. CHANUT indique que la Métropole a déjà travaillé sur un agenda sur la mutualisation qui a pris du retard. Dans le cadre du Projet Métropolitain, des groupes de travail sont prévus. L'un d'eux concerne la mutualisation. Localement, il rappelle l'exemple du RAM pour lequel Seichamps a passé une convention avec Pulnoy. Cette démarche a permis à Pulnoy de prérenniser ce service et à Seichamps de le proposer à la population et tout ceci à moindre coût. Du gagnant gagnant ! Il faut continuer à persévérer dans cette démarche de recherche de partenariat tout en restant prudent. Il faut rassurer le personnel et toute mutualisation doit être librement consentie et réduire les coûts de fonctionnement.

Le CM à pris acte de la tenue du DOB de la commune

**2. Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAp) : avenant n°1**

Présentation par M. CHARPENTIER

Délibération adoptée à l'unanimité

**3. Jardins familiaux – modification du mode de paiement**

Présentation par M. GARCIA

Mme PANIS intervient : ces jardins peuvent-ils être attribués prioritairement à des familles défavorisée ?

M. GARCIA répond que ce sera vu au cas par cas si une famille a des soucis.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

Mme PANIS demande si toutes les parcelles sont occupées ?

M. GARCIA explique que 3 ne sont pas utilisées, une en raison de la présence d'un nid de guêpes, 2 en raison d'une restitution récente. Entre juin et septembre un tour est fait pour observer les parcelles entretenues ou non. C'est parfois compliqué... Il y a 50 parcelles dont 47 sont louées.

Délibération adoptée à l'unanimité

**4. Classe de découverte au Pont du Metty (88) du 19 au 23 mars 2018**

Présentation par Mme TREIBER

Mme PANIS demande quel est l'objet cette année de la classe de découverte ?

Mme TREIBER répond l'art du cirque et la nature autour.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
Jacqueline PANIS

Le Maire,  
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 14 AVRIL 2014  
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :  
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURES A 221 000 € HT

DATE	N° de la décision	OBJET
31/01/2018	04/2018	Réalisation de diagnostics réglementaires dans les bâtiments communaux
13/02/2018	05/2018	Convention Pass'Sport et Culture - Avenant
14/02/2018	06/2018	Contrôles annuels de jeux d'enfants et installations sportives

**Délibération N°05**

**Objet** : Débat d'Orientation Budgétaire 2018

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Henri CHANUT

Avant le vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal est amené à débattre chaque année des orientations budgétaires de la Commune.

A cet effet, le rapport ci-joint présente :

-  Le contexte national et local
-  La situation financière de la commune avec une analyse rétrospective de 2008 à 2017
-  La dette communale
-  Les orientations budgétaires 2018

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget qui s'est réunie le 12 février 2018, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la Commune.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du DOB 2018.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

**Délibération N°06**

**Objet** : Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) : avenant n°1

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Michel CHARPENTIER

Suite au décret du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée, les communes propriétaires d'établissements recevant du public ou d'installations ouvertes au public non accessibles au 31 décembre 2014, devaient élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) avec un échéancier de 3 à 9 ans.

Par délibération en date du 21 septembre 2015, la commune a validé un Ad'Ap étalé sur 6 ans (jusqu'en 2021), compte tenu de l'ampleur des travaux, de l'importance du patrimoine bâti (22 ERP dont un de 2<sup>ème</sup> catégorie) et des contraintes financières.

Cet agenda a été déposé en Préfecture avant la date limite du 27 septembre 2015.

Ainsi, en 2017, il a été procédé à la mise en accessibilité PMR du Centre Technique Municipal, du groupe scolaire Georges de la Tour, de la Gendarmerie et de la salle de Martinchamps.

Le bilan intermédiaire, pour la première période de l'Ad'Ap (2015-2017), est plus que satisfaisant : fin 2017, 17 ERP soit 77% des bâtiments communaux sont totalement accessibles.

En 2018, la poursuite du programme de mise en accessibilité se concentrera notamment sur le centre Socioculturel et les vestiaires foot-rugby. Ainsi, nous allons profiter des travaux de réhabilitation du centre Socioculturel pour anticiper la mise en accessibilité de ce bâtiment.

Pour ce faire, l'agenda doit faire l'objet de certaines modifications (anticipation de travaux) :

- mise en accessibilité totale de la salle de Martinchamps dès 2017 (initialement programmée en 2018/2019) ;
- mise en accessibilité totale du centre Socioculturel dès 2018 (initialement programmée en 2018/2019/2020/2021) ;
- modification de la nature des travaux aux vestiaires foot / rugby (lot menuiseries extérieures traitées intégralement dès 2018).

Ces différents points doivent faire l'objet d'un avenant modifiant le calendrier de mise en accessibilité et l'échéancier de travaux de l'Ad'Ap.

Sur proposition du Comité de pilotage relatif à l'Ad'Ap réuni le 13 février 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'avenant modifiant le calendrier de mise en accessibilité et l'échéancier de travaux de l'Ad'Ap (avenant n°1) ;
- D'autoriser Monsieur le maire à transmettre cet avenant à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Adoptée à l'unanimité.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Délibération N°07**

**Objet** : Jardins familiaux – modification du mode de paiement

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Juan-Ramon GARCIA

La commune met à la disposition des Seichanais 50 jardins communaux alignés le long de la route de Voirincourt, parcelles cadastrées AH 12 – AH 43 et AH 44.

Par délibération en date du 8 novembre 1993, un règlement des jardins familiaux a été instauré.

Par délibération en date du 25 juin 2001, le Conseil Municipal a inclus dans ce règlement un contrat de mise à disposition qui officialise les engagements respectifs entre la commune et le locataire.

Actuellement, cette mise à disposition est subordonnée : à la signature d'un contrat de mise à disposition et le paiement annuel de 8 €.

Le décret du 7 avril 2017 relève dorénavant à 15 € (au lieu de 5 €) le seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités locales.

La municipalité souhaite cependant maintenir le prix symbolique de mise à disposition d'un jardin à 8 €.

La collectivité s'est également engagée à moderniser ses moyens de paiement au bénéfice des usagers dans le cadre de la convention portant sur le recouvrement des produits locaux approuvée le 4 décembre 2017.

Etant donné qu'il n'est plus possible d'émettre des titres de recettes avec règlement par l'usager directement au trésor public < de 15 €, il est proposé de moderniser les moyens de paiement en permettant à l'usager de régler le prix de la location d'un jardin fixé à 8 € par prélèvement automatique.

Il convient d'instaurer un nouveau mode de paiement et de modifier en conséquence le contrat de mise à disposition.

Dans un but de simplification et de modernisation, le mode de paiement préconisé est le prélèvement automatique.

Après avis de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 12 février 2018, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la modification du mode de paiement par prélèvement automatique et de modifier les termes du contrat de mise à disposition des jardins familiaux.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

**Délibération N°08**

**Objet** : Classe de découverte au Pont du Metty (88) du 19 au 23 mars 2018

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

**Rapporteur** : Pascale TREIBER

La Ville de Seichamps organise une classe de découverte au bénéfice des élèves des classes de CM2, en laissant le libre choix de la destination au directeur d'école et à son équipe.

Le groupe scolaire Georges de la Tour a retenu un séjour qui se déroulera du **19 au 23 mars 2018** au centre de vacances ODCVL, le Pont du Metty, pour une base prévisionnelle de **53 enfants**, de deux enseignants, de deux animateurs bénévoles et de deux animateurs salariés.

► Budget :

**Coût du séjour et activités : 14 787.00 €**

Organisme prestataire : Le Pont du Metty, 21 route de la courbe 88 250 La BRESSE

**Trajets : 780.00 €**

Transport en autocar : Société des Automobiles MARCOT (Xertigny)  
Prestation de transport : 780.00 €

**Rémunération du personnel d'encadrement : 2420,90 €**

**Enseignants : 272.90 €**

*Selon l'arrêté du 6 mai 1985 fixant indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte- JO du 14 mai 1985 :*

Pour 5 jours, 2 enseignants, soit 272.90 €

**Animateurs : 2148.00 €**

**Frais divers : 53.00 €**

Une subvention de 53.00€ sera versée à la coopérative scolaire du groupe scolaire Georges de la Tour pour les goûters.

Le coût global prévisionnel du séjour s'élève à **18 040.90 €**, soit **340.39 €** par élève.

La participation de chaque famille et celle de la Municipalité seront conformes à la délibération n° 51/ 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les modalités du séjour « classe de découverte » du groupe scolaire « Georges de la Tour »,
- De verser une subvention de **53.00 €** à la coopérative du groupe scolaire « Georges de la Tour »,
- D'ouvrir les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2018 de la Commune.

Adoptée à l'unanimité.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS**

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
19/02/2018	7.1	Décisions budgétaires	Débat d'Orientation Budgétaire 2018	15	5
19/02/2018	3.5.2	Autres actes de gestion du domaine public	Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) : avenant n°1	16	6
19/02/2018	7.1	Décisions budgétaires	Jardins familiaux – modification du mode de paiement	17	7
19/02/2018	7.6.2	Contributions budgétaires versées	Classe de découverte au Pont du Metty (88) du 19 au 23 mars 2018	18	8

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Landry RICHARD	
Danielle GLESS		Marguerite LECLERE	
Michel CHARPENTIER		Pierre SCHNEIDER	
Pascale TREIBER		Jacqueline DIONNET	
Juan-Ramon GARCIA		Stéphane GUILLIN	
Yveline LANUEL		Alain DECLERCQ	
Marie-Françoise AGOSTINI		Marie-Noëlle MAISTRE	
Fabienne PREVOT		Patrick DUBAS	
Jean-Robert LAMBOTTE		Jacqueline PANIS	
Armelle VERON		Macha VIVIER	